



HOTEL DE VILLE
B.P. 89 - 80500 MONTDIDIER

DEMANDE DE RÉSERVATION DE SALLE

À RETOURNER EN MAIRIE AU MINIMUM 15 JOURS A L'AVANCE

Nom / Prénom

Adresse

☎ :

Mairie / École / Associations/ Divers

Souhaite réserver la salle :

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Salle des fêtes de la Cité du Nord (191 personnes) | <input type="checkbox"/> Salle Maurice Blanchard (30 personnes) |
| <input type="checkbox"/> Salle des fêtes Jean Dupuy (217 personnes) | <input type="checkbox"/> Salle Le Caron (110 personnes) |
| <input type="checkbox"/> Salle C.M.S. - Cité du Nord (24 personnes) | <input type="checkbox"/> Salle de l'ancienne régie (40 personnes) |
| <input type="checkbox"/> Salle Verte – annexe mairie (2 personnes) | <input type="checkbox"/> Salle Blanche – annexe mairie (7 personnes) |
| <input type="checkbox"/> Gymnase Handisport (450 personnes) | <input type="checkbox"/> Gymnase Pasteur (300 personnes) |
| <input type="checkbox"/> Gymnase Cardenier (244 personnes) | <input type="checkbox"/> Gymnase du Prieuré (73 personnes) |
| <input type="checkbox"/> Salle du dojo (25 personnes) | |

Du (date) À partir de (heure)

Au À (heure).....

Pour (motif)

Demande effectuée le :

Signature du demandeur

Ps : La réservation ne sera effective qu'après réception du courrier de réponse précisant la validation ou non de la demande.

Particuliers :

Pour toute demande de réservation de salle ou gymnase, un chèque de caution d'un montant de 200€ établi à l'ordre du Trésor Public ainsi qu'une attestation de responsabilité civile vous seront demandés. Le chèque de caution sera déposé en Trésorerie mais non encaissé sauf dégradations ou désistement tardif. Une facturation sera ensuite établie à votre nom environ un mois avant la date réservée.

Associations de Montdidier :

La municipalité vous accorde une gratuité par année scolaire (de septembre à juin) sur la location d'une salle ou d'un gymnase pour toutes activités autre que celles pratiquées dans le cadre de votre association. Pour les autres réservations, le tarif de location de salle et gymnase sera appliqué selon la délibération en cours. Un chèque de caution d'un montant de 200€ établi à l'ordre du Trésor Public ainsi qu'une attestation de responsabilité civile vous seront demandés. Le chèque de caution sera déposé en Trésorerie mais non encaissé sauf dégradations ou désistement tardif.

Cadre réservé à la mairie

Demande : Acceptée Refusée le :